

Compte-rendu de la
CCSPL * Assainissement du 27 juin 2023

(*: voir la signification des sigles en fin de document, « Lexique »).

Généralités :

Participants :

- pour la CCB* :

— Elus : MM. Murgia (AM, président de séance) et Chiapponi (quasiment muet)

— Staff : 7 fonctionnaires (quel luxe !), dont Mme Chevalier DGS (muette), un nouveau chef de service assainissement, Romain Jacob (service assainissement) ; les autres, dont une personne du service juridique, muets.

- pour SUEZ : Fabre (chef de l'agence de Digne) + 1 autre (quasiment muet).

- autres associations : G. Alphand (il n'a pas dit quelle association il représentait).

- **pour ESB : P. Gendron, D. Lavin, Y. Mittaine.**

Ambiance générale :

- AM : très content de lui et très content des prestations de Suez.

- Fabre : cherchant de manière naturelle à noyer le poisson, et peut-être à jouer la montre.

- Alphand : verbeux et ambigu.

- Pour nous, ESB, l'ambiance de cette réunion a été déplaisante. C'était moins le cas lorsqu'elle était présidée par M. Hermitte.

Durée :

La séance a commencé vers 10h15 avec un exposé de R. Jacob sur les Travaux pour propre compte de la CCB et l'Assainissement non collectif.

Puis Fabre +1 sont entrés dans la salle. Fabre a fait un exposé du travail de SUEZ dans le cadre de la DSP* ,

Vers 11h, on est passé aux questions des associations : ESB surtout, et Alphand.

Cette réunion annuelle de la CCSPL a pour objet d'examiner les Rapports de la DSP Assainissement sur l'année précédente (en l'occurrence 2022) : le Rapport de SUEZ (128 pages, dont un « CARE* - Compte de Résultat ») et le Rapport du Président de la CCB (RAPQS*, 45 pages).

NB : Nous pourrions transmettre ces rapports, sur demande, à toute personne intéressée.

Nous les avons reçu quelques jours avant la réunion, et fait un travail sérieux de préparation en établissant une liste de questions et de commentaires, et en les répartissant entre nous trois. Cette liste a été bousculée, en raison du temps manifestement trop court et aussi des interventions d'Alphand et de la conduite de la réunion par AM. Les sujets n'ont finalement pas été abordés dans l'ordre de notre liste, mais nous reprenons celui-ci dans ce compte-rendu.

Vers 11h45, AM a annoncé de manière impériale qu'il « allait prendre encore une ou deux questions et clôturer la réunion ». Nous nous sommes « incrustés » en posant encore plusieurs questions et, quand il a dit qu'il levait la séance, nous lui avons dit que nous avions encore quelques questions/commentaires, il nous a alors dit : « Adressez-les moi, je m'engage à y répondre ».

Sur ce, nous avons dit que, compte tenu des questions et commentaires que nous avons faits, nous rejetons les rapports, que nous considérons non crédibles (en particulier le CARE de SUEZ qui est reproduit tel que, sans aucun commentaire, dans le rapport CCB).

(A noter que, lors de la réunion du 12 juillet du Conseil communautaire, le Président de la CCB a fait voter l'approbation des rapports. Le Vice-président Chiapponi avait rendu compte de la CCSPL exactement dans les termes suivants (59'20" de la vidéo) : « nous avons présenté le rapport avec la SEERC, qui a fait l'objet de différentes discussions au niveau de la CCSPL mais sans gros problème ».

Voilà un compte-rendu bien sincère et honnête !!)

Dans ce qui suit :

surligné en gris : des points de notre liste que nous n'avons pas soulevés, mais sur lesquels nous reviendrons par mail.

surligné en jaune : les réponses de la CCB et de SUEZ en séance.

surligné en bleu : les questions/commentaires que nous transmettrons à la CCB après la réunion.

Questions / Réponses :

- Malgré nos rappels, il n'y a toujours pas de PV de la réunion CCSPL du 19/08/2022 : pourquoi ?

Réponse gênée et confuse : Ah bon ? On n'était pas conscient de ça ... la CCSPL n'est pas une réunion comme une autre, faut-il un procès-verbal ? ...

Nous confirmerons cette demande dans notre mail.

Sur le rapport de la CCB («RAPQS») :

- p.8 à 18 : *Ouvrages d'épuration* : «La conformité au titre de l'année 2022 n'est pas connue pour 6 stations, à la date de rédaction de ce rapport». Pourquoi ? Qu'en est-il à ce jour ?

Fabre : la conformité (ou pas) est notifiée par la Préfecture (probablement la Police de l'Eau, qui appartient désormais à l'OFB, Office Français de la Biodiversité) sur la base des résultats de tests effectués par SUEZ. SUEZ a bien transmis tous les résultats, mais les notifications tardent et n'ont pas encore été reçues.

- p.22 *Facture d'assainissement type* :

Entre 2021 et 2022, pour la part du délégataire, le coût de la part fixe augmente de 9,5% et celui de la part proportionnelle de 11%. Qu'en pensent-ils au nom des usagers ?

L'évolution du coefficient K a été de 7,2% alors que celle de l'indice INSEE a été de 5,3%.

AM (péremptoire) : « la question des prix est une question politique, elle n'a pas sa place en CCSPL, elle relève des instances de la CCB ».

Nous relevons que le rapport de la CCB est intitulé « RAPQS » dans lequel P veut dire « Prix » ...

Fabre : Il n'y a pas que le coefficient K qui intervient dans l'augmentation des prix, les primes de l'Agence de l'Eau ont été à zéro en 2022 à cause de l'usine de Marseille (il s'est complu à donner lentement des explications à ce sujet ...)

puis, poussé dans ses retranchements : D'accord pour nous faire passer un décompte de l'augmentation

Nous confirmerons cela dans notre mail.

- p.23 « Recettes de fonctionnement » : elles bondissent de 1,29 M€ à 3,34 M€ (x 2,6 !) : explication ?

Nous avons compris pendant la réunion que ce tableau ne concerne pas la DSP, il s'agit des opérations pour propre compte de la CCB.

Nous mettrons cette demande d'explication dans notre mail(**).

- p.24 sur le CARE :

b-- Les dépenses de personnel passent de 755 K€ à 938 K€ +24,2% Explication ?

Et d'ailleurs, beaucoup d'autres charges augmentent fortement : explication ?

Fabre : la perspective de la fin anticipée du contrat de DSP a contraint SUEZ à faire des licenciements puis à réembaucher, ce qui explique les surcoûts.

c-- « Charges relatives au fonds contractuel »

Nous reposerons la Question C" posée par mail du 11 janvier 2023 à propos du CARE 2021 : Comment SUEZ inscrit-elle en comptabilité la somme qu'elle a récupérée sur le dos des usagers en application de l'art.10 de l'Avenant n°2 : annulation au 1er janvier 2021 du crédit existant sur le Fonds de Renouvellements, soit environ 2,2 millions d'Euros début 2019 et donc probablement plus à fin 2020 ?

Comment se fait-il que ce Produit ne figure pas dans le CARE 2021, ni dans le CARE 2022 ?

Fabre : ce montant figure dans les CARE. Il est « lissé » sur les années à venir du contrat et donc affecté (en négatif) par tranches annuelles au poste « Charges relatives au fonds contractuel ».

puis, poussé dans ses retranchements : D'accord pour nous faire passer un décompte de l'augmentation.

Nous confirmerons cela dans notre mail.

d-- « Pertes ». SUEZ a donc procédé à la réintégration (partielle) de la « perte » de 1 143 K€ inscrite l'année dernière ... Nous n'en sommes pas surpris ! Mais il reste une provision « autres factures » pour 205 K€ : **de quoi s'agit-il ?**

Nous poserons cette question dans notre mail.

e-- Annulation du résultat par « Apurement des déficits antérieurs » !!!!!!!!!!!!!

Que pense la CCB de ce « Résultat = zéro euro, zéro centime » ?

Le résultat des années précédentes a déjà pris en compte ces pertes, donc on les recompte une 2ème fois !

Confusion, AM fait semblant de ne pas comprendre la question ... pas de réponse ...

Nous confirmerons notre interprétation critique dans notre mail.

Autres :

- p.37 : L'Épargne brute saute de 343 à 2034 k€. De quoi s'agit-il ? Quelle explication ?
Nous comprenons que cette question est liée à celle sur la p.23 de la précédente page.
Nous mettrons cette demande d'explication dans notre mail (**).

D - Sur le rapport de SUEZ :

- p. 33 & 34 Comparaison des Volumes concernant la STEP de La Grave dans les tableaux " Volumes collectés en entrée de système de traitement" (230 993 m3) et "Volumes traités" (234 755 m3) : **comment peut-on rejeter plus d'eau propre qu'on ne reçoit d'eau sale ?** (La même question se pose sur 2021, mais elle ne se pose pas sur Pur'Alp)

Nous mettrons cette demande d'explication dans notre mail.

- p. 59 : Travaux de renouvellement effectués par le délégataire: 599 ml (0,6 km sur 249 km soit 0,24 %!).
Nous persistons à dire que **le contrat de délégation à SUEZ est un très mauvais cadeau pour les générations à venir.**

AM (royal) : Suez a fait beaucoup de travaux, les hameaux de La Grave seront tous connectés cet automne, c'est très bien, on ne peut que se féliciter de la manière dont ça se passe, sous ce mandat, entre Suez et CCB.

Nous confirmerons notre interprétation critique dans notre mail.

- p.60 : « Conformité par paramètre »

Sur PurAlp : « conforme en azote (NH4), pas de dépassement, 7,42mg/l pour 15 maxi contractuel ».

Or nous avons procédé à des analyses avec un laboratoire agréé : les deux excédaient le seuil maximum (16,4 le 27/12/2022 et 24,7 le 16/02/2023). Nous savons que le paramètre NH4 est sensible pour PurAlpes, combien avez-vous fait de prélèvements sur 2022 ? et n'avez-vous jamais noté de dépassement sur 2022 ? AM (très surpris) : nous serons très intéressés de connaître ces résultats d'analyse.

Fabre (défensif) : Il faudrait connaître les conditions précises de ces prélèvements. Et le contrat stipule que ce sont les résultats « moyens » des prélèvements qui sont encadrés, pas des prélèvements ponctuels.

Nous reviendrons sur cela dans notre mail.

- p.100 : Présentation de l'Agence Durance Verdon : **Elle est exactement la même en 2022 qu'en 2021... et qu'en 2019** : pas crédible !, M. Fabre devrait relire leur rapport avant de le soumettre ... (-) (-))

(NB : la présentation de l'Agence Provence Littoral Durance Verdon montre qu'entre 2019 et 2022, ils ont perdu 19% de communes clientes ... pas brillant (de 70 à 59) : on comprend qu'ils aient tant voulu garder le Briançonnais !)

Nous poserons cette question dans notre mail.

- - -

Lexique :

- **CCSPL** : Commission Consultative des Services Publics Locaux (instance prévue par la réglementation, qui a pour but d'associer la société civile, par le biais des associations, au fonctionnement des services publics locaux).

- **CCB** : Communauté de Communes du Briançonnais.

- **DSP** : Délégation de Service Public (ici : contrat entre la CCB et SUEZ).

- **RAPQS** : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (ici : l'assainissement)

- **CARE** : Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (présentation spécialement mise au point par les compagnies des eaux, qui ne suit pas les règles de la comptabilité générale).

17/07/2023

- - -